

Compte rendu du CM 05/05/2022

Présents : Maryse TOCQUER, Monique NEDELLEC, Michel CLEAC'H, Isabelle BIDEAU, Yves-Marie DAYOT, Stéphane REMEUR, Emmanuel TOCQUER, Anne-Flore CZERWINSKI

Absents / Excusés : Romain GLÉRAN, Clément REUNGOAT, Julie HOFER, Virginie JUBEAU, Jérôme L'HELGOUALC'H, Laurent THOMAS

Secrétaire de séance : Stéphane REMEUR

Présents : 8 - Votants : 8 – Procurations : 1

Date de convocation du conseil Municipal : 28.04.2022

Le quorum étant atteint, Maryse TOCQUER ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du jeudi 17 mars 2022
- Déclarations d'intention d'aliéner (information)
- Loi climat et résilience- Décret érosion (délibération)
- Règlement Local de Publicité intercommunal arrêté (délibération)
- Vote des subventions 2022
- Achat d'une bande de terrain, route de Morlaix
- Tarif semaine pour une association extérieure
- Questions diverses

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du jeudi 17 mars 2022

Aucune remarque, le compte-rendu est approuvé à l'**unanimité**.

2. Déclarations d'intention d'aliéner (information)

RAS

3. Loi climat et résilience- Décret érosion (délibération)

Présentation effectuée par Lucille Bozec.

La loi climat et résilience date d'août 2021

Le principe général consiste à ne plus lutter contre l'érosion.

Le décret propose donc d'effectuer une cartographie de l'érosion aux horizons 30 ans et 100 ans

Celle-ci est financée à 80% par l'état et 20% par Morlaix Communauté

La loi autoriserait la préemption des maisons et biens exposés.

Le décret érosion n'est toujours pas officiellement validé.

Pour Saint-Jean, la pré-étude nous montre que la départementale le long de la plage disparaîtra dans les 100 ans quel que soit le scénario (entretien des protections actuelles ou sans entretien)

De plus, de nombreux passages du GR34 sont menacés.

Dans un premier temps, le décret permettra de cartographier les zones à risques.

Décret adopté à l'**unanimité**.

Point de vigilance : une fois le décret validé définitivement par l'état, il faudra vérifier quels seront les obligations de la commune.

4. Règlement Local de Publicité intercommunal arrêté (délibération)

Lors du CM du 9 septembre 2021, nous avons débattu sur le RPLi.

Les délibérations ont eu lieu mais peu de commerçants y ont participé, l'essentiel des participants étant des associations pour l'environnement.

Désormais, 4 zones ont été définies. Chaque zone (ZP0 -> ZP3) a ses règles en matière d'affichage publicitaire. Saint-Jean est en zone ZP2.

Cependant, nos réserves précédentes sont toujours les mêmes qu'en 2021 :

- Manque de visibilité pour les artisans/agriculteurs/commerçants dans les zones rurales (par exemple pour la vente directe)

Adopté à l'unanimité avec réserves

5. Vote des subventions 2022

30 associations recevront une subvention pour un montant total de 8347€

2 de plus ont été ajoutées en séance :

- « Comité des chômeurs et solidaires » qui vient en aide aux chômeurs en grande difficulté
- « Solidarité Paysans Bretagne » qui vient en aide aux agriculteurs

Ces 2 associations recevront chacune une subvention de 50€

Ce qui fait un total de subventions de 8447€ :

Les journées de Pont ar Gler	500€	IFAC CCI	50€
Son Ar Mein	200€	Croix rouge française	100€
Secours populaire	250€	La ludothèque buissonnière	317€
MFR Morlaix	50€	Syndicat Morlaix Lanmeur Elevage	50€
SNSM Plougasnou	160€	Association rurale hippique Lanmeur	50€
Chemin des Anes	700€	Les restaurants du Cœur	250€
Association Présence Ecoute	50€	Coopérative scolaire St Jean du Doigt	140€
Secours catholique	250€	Association Alcool Assistance	30€
Association Rêves de clown	50€	Association Queffleuth et Belizal	50€
Association Jonathan Pierres vivantes	50€	Club de foot Etoile Trégoroise	190€
Crescendo	1500€	ASAD (soutien adultes en difficulté)	50€
Comité des fêtes	1200€	Association Paroles	50€
Comité de Jumelage	500€	Foyer socio-éducatif du collège de Lanmeur	110€
Amicale des Employés communaux	200€	Comité de Chômeur et Solidaire	50€
ADMR	750€	Solidarité Paysans	50€
ICE Festival	500€		

Approuvé à l'unanimité.

6. Achat d'une bande de terrain, route de Morlaix

Cette bande de terrain permettra d'élargir l'accès au terrain destiné à être aménagé prochainement. Il est au prix de 5000€

Achat approuvé à l'unanimité.

7. Tarif semaine pour une association extérieure

Ce point est reporté à une prochaine séance.

8. Questions diverses

- Antenne pour la téléphonie mobile
La demande de pouvoir installer l'antenne à l'arrière de Saint François a été refusée par la SNCF. Il ne reste donc que les propositions de Bouygues Telecom

Le CM refuse ces propositions.

- Ecole

Plusieurs demandes ont été formulées :

- Un photocopieur couleur : vérifier la nécessité.
- 4 ordinateurs : en cours
- Des séparateurs pour les toilettes garçon
- Des toilettes PMR
- Classer l'école en R4 (actuellement l'école est R5) : refus
- Pouvoir fermer à clé le portail + sonnette : voir si l'on peut adapter une serrure sur les portails haut et bas

- Bulletin communal

Participation au concours départemental des bulletins communaux : accepté par le CM

Prochain conseil :

Le jeudi 16 juin 2022.